

ESCADRON 953 SAINT-HYACINTHE

CRITÈRES DE SÉLECTION DES DISTINCTIONS INDIVIDUELLES



CRITÈRES DE SÉLECTION DES DISTINCTIONS INDIVIDUELLES	1
TROPHÉE DU NIVEAU UN	3
TROPHÉE DU NIVEAU DEUX	4
TROPHÉE DU NIVEAU TROIS	5
TROPHÉE DU NIVEAU QUATRE	6
TROPHÉE DU MEILLEUR INSTRUCTEUR	7
TROPHÉE RECRUE DE L'ANNÉE	8
TROPHÉE DU MEILLEUR SOUS-OFFICIER	9
TROPHÉE DU MEILLEUR SPORTIF (GARÇON ET FILLE)	10
TROPHÉE DU MEILLEUR CADET DU PELOTON DE PRÉCISION	11
TROPHÉE DE LA MUSIQUE	12
TROPHÉE DU MEILLEUR TIREUR DE L'UNITÉ	13
TROPHÉE DU MEILLEUR CADET EN SURVIE	14
TROPHÉE DU CADET INSTRUCTEUR PAR EXCELLENCE	15
TROPHÉE DU BIATHLON	16
PLAQUE ROBERT LEDOUX - MEILLEUR IMPLICATION	17
TROPHÉE DU COMMANDANT	18
MÉDAILLE LORD STRATHCONA	19
ANNEXE A	20
MÉDAILLE D'EXCELLENCE LÉGION ROYALE CANADIENNE	22
ANNEXE B	23
MÉDAILLE DE SERVICE ET BARRETTE SUPPLÉMENTAIRE	25
TROPHÉE MEILLEUR PELOTON DE L'ANNÉE	26
TROPHÉE D'AMÉLIORATION/PERSÉVÉRANCE	27
TROPHÉE DU MEILLEUR VENDEUR	28

TROPHÉE DU NIVEAU UN

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 80 % AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
- RENDEMENT DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE;
- PROGRESSION CONSTANTE;
- A SU MAINTENIR DE BONNES RELATIONS AVEC SES PAIRS ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES;
 - 2 POINTS PAR NOMINATIONS DE CADETS DU MOIS;
 - 4 POINTS - RÉCIPiendaire CADETS DU MOIS;
 - 5 POINTS - BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
 - LE OU LES RESPONSABLES DU NIVEAU UN

TROPHÉE DU NIVEAU DEUX

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 80 % AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
- RENDEMENT DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE;
- PROGRESSION CONSTANTE;
- A SU MAINTENIR DE BONNE RELATION AVEC SES PAIRS;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES;
 - 2 POINTS PAR NOMINATION DE CADET DU MOIS;
 - 4 POINTS RÉCIPiendaIRE CADET DU MOIS;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DU NIVEAU DEUX

TROPHÉE DU NIVEAU TROIS

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 80 % AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
- RENDEMENT DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE;
- PROGRESSION CONSTANTE;
- A SU MAINTENIR DE BONNE RELATION AVEC SES PAIRS;
- A DÉMONTRÉ DE BONNES QUALITÉS DE CHEF;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRE ET OPTIONNELLES;
 - 2 POINTS PAR NOMINATION DE CADET DU MOIS;
 - 4 POINTS RÉCIPiendaire CADET DU MOIS;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - OREN 303, 308, 309, 322 ET 324 - 7 POINTS POUR AVOIR RÉUSSI EN ATTEIGNANT LA NORME DÉPASSÉE, 5 POINTS POUR L' AVOIR RÉUSSI SANS DIFFICULTÉ ET 3 POINTS POUR L' AVOIR RÉUSSI AVEC DIFFICULTÉ;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DU NIVEAU TROIS

TROPHÉE DU NIVEAU QUATRE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 80 % AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
- RENDEMENT DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE ;
- PROGRESSION CONSTANTE;
- A SU MAINTENIR DE BONNE RELATION AVEC SES PAIRS;
- A DÉMONTRÉ DE BONNES QUALITÉS DE CHEF;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRE ET OPTIONNELLES;
 - 2 POINTS PAR NOMINATION DE CADET DU MOIS;
 - 4 POINTS RÉCIPiendaire CADET DU MOIS;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - OREN 403, 408, 409, 422, 424 ET 426 7 POINTS POUR AVOIR RÉUSSI EN ATTEIGNANT LA NORME DÉPASSÉE, 5 POINTS POUR L' AVOIR RÉUSSI SANS DIFFICULTÉ ET 3 POINTS POUR L' AVOIR RÉUSSI AVEC DIFFICULTÉ;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DU NIVEAU QUATRE

TROPHÉE DU MEILLEUR INSTRUCTEUR

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 80 % AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
- RENDEMENT DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE;
- PROGRESSION CONSTANTE;
- A SU MAINTENIR DE BONNE RELATION AVEC SES PAIRS;
- A DÉMONTRÉ DE BONNE QUALITÉ DE CHEF;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES;
 - 2 POINTS PAR NOMINATION DE CADET DU MOIS;
 - 4 POINTS RÉCIPiendaire CADET DU MOIS;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - OREN 502, 503, 504 ET 509 7 POINTS POUR AVOIR RÉUSSI EN ATTEIGNANT LA NORME DÉPASSÉE, 5 POINTS POUR L' AVOIR RÉUSSI SANS DIFFICULTÉ ET 3 POINTS POUR L' AVOIR RÉUSSI AVEC DIFFICULTÉ;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
L'OFFICIER D'INSTRUCTION

TROPHÉE RECRUE DE L'ANNÉE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 85 % AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES
- RENDEMENT DISCIPLINAIRE EXEMPLAIRE;
- PROGRESSION CONSTANTE;
- A SU MAINTENIR DE BONNE RELATION AVEC SES PAIRES;
- CADET À SA PREMIÈRE ANNÉE AU CORPS DE CADETS, MAIS IL N'A PAS NÉCESSAIREMENT LE GRADE DE CADET;
- POINTAGE
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES;
 - 2 POINTS PAR NOMINATIONS DE CADET DU MOIS;
 - 4 POINTS RÉCIPiendaIRE CADET DU MOIS;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
L'OFFICIER D'INSTRUCTION

TROPHÉE DU MEILLEUR SOUS-OFFICIER

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PARTICIPATION DE 85% AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES, COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES ;
- BONNE DISCIPLINE PERSONNELLE :
 - COMPORTEMENT - RESPECT - COOPÉRATION
- BON ESPRIT D'ÉQUIPE ;
- ESPRIT D'INITIATIVE ;
- QUALITÉ DE CHEF ;
 - ATTITUDE - TENUE - SÉRIEUX
- MAINTIEN ET/OU AUGMENTE SON EFFICACITÉ À L'UNITÉ ;
- A SU MAINTENIR DE BONNES RELATIONS AVEC LES AUTRES CADETS DE L'UNITÉ ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES;
 - 1 POINT PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET OPTIONNELLES ;
 - 2 POINTS PAR NOMINATION DE CADET DU MOIS;
 - 4 POINTS RÉCIPiendaIRE CADET DU MOIS;
 - ÉVALUATION DU RENDEMENT DES CADETS-CADRES PAR LE OU LES SUPÉRIEURS IMMÉDIATS 1^{ER} = 7 POINTS, 2^{IÈME} = 5 POINTS, 3^{IÈME} = 3 POINTS
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR : COMMANDANT, COMMANDANT-ADJOINT, O.INSTRUCTION ET COMMANDANT DE PELOTON

TROPHÉE DU MEILLEUR SPORTIF (GARÇON ET FILLE)

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- PRÉSENCE RÉGULIÈRE LORS DES ACTIVITÉS SPORTIVES À L'ESCADRON ;
- EFFORT CONSTANT APPORTÉ TOUT AU LONG DES ACTIVITÉS SPORTIVES ;
- AVOIR ÉTÉ RÉCIPiendaIRE DE L'ESPRIT SPORTIF DU MOIS ;
- AVOIR UNE ATTITUDE POSITIVE ;
- AVOIR PARTICIPÉ AU TEST DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DES CADETS DE L'AIR ;
- POINTAGE :
 - POINTAGE ACCUMULÉ POUR L'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE, ÉVALUÉ PAR LE OU LES RESPONSABLES DES SPORTS ;
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ;
 - 1 POINTS = PARTICIPATION AU NECPC, 3 POINTS = NECPC BRONZE, 5 POINTS = NECPC ARGENT, 7 POINTS = NECPC OR ET 9 POINTS = NECPC EXCELLENCE;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DES SPORTS

TROPHÉE DU MEILLEUR CADET DU PELOTON DE PRÉCISION

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- PRÉSENCE ASSIDUE ;
- DISCIPLINE PERSONNELLE ;
- EFFICACITÉ ET RENDEMENT ;
- EFFORT ET AMÉLIORATION ;
- TENUE ;
- ESPRIT DE GROUPE ET COOPÉRATION ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX PRATIQUES ;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - POINTAGE ACCUMULÉ POUR L'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE, ÉVALUÉ PAR LE OU LES RESPONSABLES DU PELOTON DE PRÉCISION ;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DU PELOTON DE PRÉCISION

TROPHÉE DE LA MUSIQUE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PRÉSENCE DE 85% AU PRATIQUE ;
- MUSICIEN AYANT DÉMONTRÉ DE L'INTÉRÊT TANT PAR SA PRATIQUE PERSONNELLE QU'À L'UNITÉ ;
 - PERSÉVÉRANCE À TRAVAILLER SON INSTRUMENT ;
 - DISCIPLINE PERSONNELLE ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX PRATIQUES;
 - POINTAGE ACCUMULÉ POUR L'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE, ÉVALUÉ PAR LE OU LES RESPONSABLES DE LA MUSIQUE ;
 - QUALIFICATION MUSICALE NIVEAU ÉLÉMENTAIRE = 1 POINT, NIVEAU 1 = 3 POINTS, NIVEAU 2 = 5 POINTS, NIVEAU 3 = 7 POINTS, NIVEAU 4 = 9 POINTS ET NIVEAU 5 = 11 POINTS;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBALE;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DE LA MUSIQUE

TROPHÉE DU MEILLEUR TIREUR DE L'UNITÉ

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- TAUX DE PRÉSENCE DE 85% AUX PRATIQUES ;
- CADET AYANT CONSERVÉ UNE MOYENNE SUPÉRIEURE À 80 % AU TIR DE PRÉCISION ;
- CADET AYANT CONSERVÉ UNE MOYENNE SUPÉRIEURE À 75 % AU TIR DE PRÉCISION ;
- AVOIR DÉMONTRÉ DE LA MATURITÉ ET DE L'ENTHOUSIASME LORS DES EXERCICES DE TIR ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX PRATIQUES;
 - POINTAGE ACCUMULÉ POUR L'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE, ÉVALUÉ PAR LE OU LES RESPONSABLES DU TIR ;
 - MEILLEUR MOYENNE DE TIR 1ER = 7 POINTS, 2^{ÈME} = 5 POINTS ET 3^{ÈME} = 3 POINTS ;
 - QUALIFICATION DE TIR TIREUR D'ÉLITE = 1 POINT, TIREUR D'ÉLITE PREMIÈRE CLASSE = 3 POINTS, TIREUR EXPERT = 5 POINTS ET TIREUR ÉMÉRITE = 7 POINTS ;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DU TIR

TROPHÉE DU MEILLEUR CADET EN SURVIE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- EFFORT CONSTANT APPORTÉ TOUT AU LONG DES ACTIVITÉS DE SURVIE ;
- ATTITUDE POSITIVE EN SURVIE POUR ÉQUIPAGE DE VOL ;
- PRÉSENCE LORS DES SURVIES OBLIGATOIRES ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS DE SURVIE;
 - 1 POINTS PARTICIPATION AU COMPÉTITION DE SURVIE;
 - POINTAGE ACCUMULÉ POUR L'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE, ÉVALUÉ PAR LE OU LES RESPONSABLES DES SURVIES;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - 10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
O.INSTRUCTION RESPONSABLE DE NIVEAU

TROPHÉE DU CADET INSTRUCTEUR PAR EXCELLENCE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- PRÉSENCE RÉGULIÈRE LORS DES ACTIVITÉS OBLIGATOIRES ;
- CONTROLE DE LA CLASSE ;
- TENUE DEVANT LE GROUPE ;
- PLANIFICATION DES COURS ET AIDE VISUELLE ;
- DYNAMISME ;
- MOTIVATION PERSONNELLE ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX PRÉSENCES OBLIGATOIRES;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - NORME DÉPASSÉE = 6 POINTS, RÉALISÉE SANS DIFFICULTÉ = 4 POINTS, RÉALISÉE AVEC DIFFICULTÉ = 2, POINTS NON RÉALISÉE = 0 POINTS SEULEMENT LES 2 MEILLEURS ÉVALUATIONS SONT CONSIDÉRÉ
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBALE;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
O.INSTRUCTION RESPONSABLE DE NIVEAU

TROPHÉE DU BIATHLON

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- PRÉSENCE RÉGULIÈRE LORS DES PRATIQUES ;
- EFFORT LORS DES PRATIQUES ;
- VOLONTÉ DE S'AMÉLIORER ;
- ESPRIT DE CORPS ;
- ATTITUDE POSITIVE ;
- RÉSULTATS EN COMPÉTITION ;
- POINTAGE :
 - 2 POINTS PAR PRÉSENCE AUX PRATIQUES;
 - POINTAGE ACCUMULÉ POUR L'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE, ÉVALUÉ PAR LE OU LES RESPONSABLES DU BIATHLON ;
 - 5 POINTS BONNE ACTION;
 - -1 POINT PAR RETARD ADMINISTRATIF;
 - -1 POINT PAR RAPPORT DE PERTE;
 - - 5 POINTS POUR AVERTISSEMENT VERBAL;
 - -10 POINTS AVERTISSEMENT ÉCRIT;
- SÉLECTIONNÉ PAR :
LE OU LES RESPONSABLES DU BIATHLON

PLAQUE ROBERT LEDOUX - MEILLEUR IMPLICATION

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- REMIS À UN CADET QUI A TRÈS BIEN REPRÉSENTÉ LA MUNICIPALITÉ, LA RÉGION, LA PROVINCE DE PAR SON IMPLICATION EN TANT QUE CADET DE L'ESCADRON 953 SAINT-HYACINTHE ;
- DOIT ÊTRE RECOMMANDÉ PAR SON SUPÉRIEUR ;
- DOIT ÊTRE APPUYÉ PAR 2 AUTRES PERSONNES ;
- NE DOIT PAS AVOIR DE RAPPORT VERBAL OU ÉCRIT ;

- *N.B. CETTE PLAQUE ANNUELLE DOIT ÊTRE RETOURNÉ À L'ESCADRON 953 CHAQUE ANNÉE*

TROPHÉE DU COMMANDANT

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- REMIS À UN CADET, UN MEMBRE DU COMITÉ DE SOUTIEN OU À UN MEMBRE DU PERSONNEL QUI A OFFERT UN RENDEMENT SUPÉRIEUR EN DEHORS DES ATTENTES ET DES TÂCHES NORMALEMENT MISE EN LUI DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SES TÂCHES AU SEIN DE L'ESCADRON 953 DE SAINT-HYACINTHE ;
- DOIT ÊTRE RECOMMANDÉ PAR SON SUPÉRIEUR ;
- DOIT ÊTRE APPUYÉ PAR 2 AUTRES PERSONNES ;
- NE DOIT PAS AVOIR DE RAPPORT VERBAL OU ÉCRIT ;

MÉDAILLE LORD STRATHCONA

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- LE RÉCIPiendaIRE DOIT POSSÉDER UNE PARFAITE CONNAISSANCE DES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT DES CADETS;
- AVOIR UN HAUT NIVEAU DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ;
- ÊTRE QUALIFIÉ NIVEAU TROIS;
- AVOIR RENCONTRÉ TOUTES LES EXIGENCES DU PROGRAMME D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DE L'ESCADRON ET AVOIR ASSISTÉ À UN MINIMUM DE 75 % DES ACTIVITÉS OBLIGATOIRE DE L'ANNÉE DE MISE EN NOMINATION;
- AVOIR RENCONTRÉ TOUTES LES EXIGENCES DU PROGRAMME D'INSTRUCTION FACULTATIF DU CORPS DE CADETS ET AVOIR ASSISTÉ À UN MINIMUM DE 50 % DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE DE MISE EN NOMINATION;
- AVOIR COMPLÉTÉ 3 ANS DANS LES CADETS;
- ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN CADET EXEMPLAIRE PAR SES PAIRS ET SES SUPÉRIEURS;
- PASSER AVEC SUCCÈS LES ÉTAPES DU COMITÉ DE SÉLECTION DES MÉDAILLES;
- POINTAGE : VOIR ANNEXE A;
- SÉLECTIONNÉ PAR : LE COMITÉ DE SÉLECTION DES MÉDAILLES :
 - 3 MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ESCADRON;
 - 1 MEMBRE DU COMITÉ DE SOUTIEN;
 - 1 MEMBRE INDÉPENDANT DE LA COMMUNAUTÉ;

ANNEXE A

GRILLE D'ÉVALUATION - ÉTUDE DU DOSSIER

SANS OBJET	FAIBLE	SOUS LA MOYENNE	DANS LA MOYENNE	AU-DESSUS DE LA MOYENNE	OPTIONNEL
0	1	2	3	4	5

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PROGRAMME DES CADETS

N'A PAS FAIT D'EXAMEN	OBTENU UNE NOTE DE MOINS DE 60%	OBTENU UNE NOTE ENTRE 60% ET 69%	OBTENU UNE NOTE ENTRE 70% ET 84%	OBTENU UNE NOTE ENTRE 85% ET 94%	OBTENU UNE NOTE DE PLUS DE 95%
-----------------------	---------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------

NIVEAU DE CONDITION PHYSIQUE

N'A PAS PARTICIPÉ À UNE ÉVALUATION NECPCR	RÉSULTAT NECPC PARTICIPATION	RÉSULTAT NECPC BRONZE	RÉSULTAT NECPC ARGENT	RÉSULTAT NECPC OT	RÉSULTAT NECPC ESCCELLENCE
---	------------------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------	----------------------------

NIVEAU ARGENT OU PLUS ET AVOIR COMPLÉTÉ UN MINIMUM DE 3 ANS DANS LES CADETS

NE RENCONTRE PAS CE CRITÈRE			RENCONTRE CE CRITÈRE		
-----------------------------	--	--	----------------------	--	--

RENCONTRE TOUTES LES EXIGENCES DU PROGRAMME D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET A UNE PARTICIPATION DE 75% MINIMUM AUX ACTIVITÉS OBLIGATOIRES

TAUX PRÉSENCE MOINS DE 50%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 50 ET 59%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 60 ET 69%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 70 ET 79%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 80 ET 89%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 90 ET 100%
----------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS RÉGIONALES OU NATIONALES

AUCUNE DISTINCTION	UNE DISTINCTION	DEUX DISTINCTIONS	TROIS DISTINCTIONS	TROIS DISTINCTION OU PLUS AVEC DISTINCTION DANS AU MOINS UN CAS(MÉDAILLE, MENTION ÉLOGIEUSE, ETC.)	TROIS DISTINCTIONS OU PLUS AVEC DISTINCTION DANS AU MOINS DEUX CAS (MÉDAILLE, MENTION ÉLOGIEUSE, ETC.)
--------------------	-----------------	-------------------	--------------------	--	--

DISTINCTION DÉCERNÉES AU NIVEAU DE L'ESCADRON

AUCUNE DISTINCTION DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 1 DISTINCTION DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 2 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 3 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 4 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 5 DISTINCTION S DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS
---	---	--	--	--	---

NOTES DISCIPLINAIRES POSITIVES OU NÉGATIVES AU DOSSIER

3 NOTES NÉGATIVES OU PLUS AU DOSSIER (-3 POINTS)	DEUX NOTES NÉGATIVES AU DOSSIER (-2 POINTS)	UNE NOTE NÉGATIVE AU DOSSIER (-1 POINT)	AUCUNE NOTE DISCIPLINAIRE NÉGATIVE OU POSITIVE AU DOSSIER	AU MOINS UNE NOTE POSITIVE AU DOSSIER	DEUX NOTES POSITIVES OU PLUS AU DOSSIER
--	--	--	---	---	--

ÊTRE RECONNU COMME UN MODÈLE PAR SES PAIRS

AVOIR OBTENU MOINS DE 10% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 10 ET 25% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 26 ET 40% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 41 ET 55% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 56 ET 70% DES VOTES	AVOIR OBTENU PLUS DE 70% DES VOTES
---	--	--	--	--	--

AVOIR OBTENU LA RECOMMANDATION DU PERSONNEL

OBTENU AUCUN VOTE	A OBTENU 1 VOTE	A OBTENU 2 VOTES	A OBTENU 3 VOTES	A OBTENU 4 VOTES	A OBTENU 1 PLUS DE 4 VOTES
----------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------------------

GRILLE D'ÉVALUATION - SECTION RÉPONSE AUX QUESTIONS

SANS OBJET	FAIBLE 1	SOUS LA MOYENNE 2	DANS LA MOYENNE 3	AU-DESSUS DE LA MOYENNE 4	EXCEPTIONNEL 5
N'A PAS RÉPONDU	N'A PAS RÉPONDU CORRECTEMEN T À LA QUESTION OU A TENTÉ DE DEVINER LA RÉPONSE	A RÉPONDU CORRECTEMEN T À LA QUESTION AVEC QUELQUES HÉSITATIONS OU MANQUE DE COHÉRENCE OU DE CERTAINS DÉTAILS	A RÉPONDU CORRECTEMEN T À LA QUESTION DE FAÇON CLAIRE ET CONCISE	A RÉPONDU CORRECTEMEN T À LA QUESTION DE FAÇON CLAIRE ET CONCISE, LA RÉFLEXION EST COHÉRENTE AVEC LA QUESTION	A RÉPONDU CORRECTEMEN T À LA QUESTION AVEC CONFIANCE ET DE FAÇON CLAIRE ET CONCISE, LA RÉFLEXION EST COHÉRENTE AVEC LA QUESTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DÉNOTE UN ESPRIT D'ÉQUIPE OU D'UNITÉ PLUTÔT QU'UNE ATTITUDE ÉGOCENTRIQUE

MÉDAILLE D'EXCELLENCE LÉGION ROYALE CANADIENNE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- LE RÉCIPiendaIRE DOIT POSSÉDER UNE PARFAITE CONNAISSANCE DES ACTIVITÉS DU MOUVEMENT DES CADETS;
- AVOIR PARTICIPÉ À UN MINIMUM DE 3 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES EN PLUS DE CELLES ORGANISÉES PAR L'ESCADRON;
- AVOIR RENCONTRÉ TOUTES LES EXIGENCES DU PROGRAMME D'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DE L'ESCADRON ET AVOIR ASSISTÉ À UN MINIMUM DE 75 % DES ACTIVITÉS OBLIGATOIRE DE L'ANNÉE DE MISE EN NOMINATION;
- AVOIR RENCONTRÉ TOUTES LES EXIGENCES DU PROGRAMME D'INSTRUCTION FACULTATIF DE L'ESCADRON ET AVOIR ASSISTÉ À UN MINIMUM DE 50 % DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE DE MISE EN NOMINATION;
- ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN CADET EXEMPLAIRE PAR SES PAIRS;
- LES CADETS DEVRONT ÉCRIRE UNE LETTRE EN EXPLIQUANT COMMENT ILS ONT REHAUSSÉS LE STANDARD DU CORPS DE CADETS EN ABORDANT LES SUJETS SUIVANTS :
 - SA COOPÉRATION AVEC SES PAIRS ET SUBORDONNÉS ;
 - SA CAMARADERIE ;
 - L'ENCOURAGEMENT À LA BIENVEILLANCE ET AU BON MORAL AU SEIN DE L'ESCADRON;
 - LA FORMATION DE L'IDENTITÉ DU GROUPE ET DE LA ;
 - SON APPUI ET L'AIDE APPORTÉ AUX AUTRES MEMBRES DE L'ESCADRON
 - SON IMPLICATION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ LOCALE;
- PASSER AVEC SUCCÈS LES ÉTAPES DU COMITÉ DE SÉLECTION DES MÉDAILLES;
- POINTAGE : VOIR ANNEXE B;
- SÉLECTIONNÉ PAR : LE COMITÉ DE SÉLECTION DES MÉDAILLES : 3 MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ESCADRON; 1 MEMBRE DU COMITÉ DE SOUTIEN; 1 MEMBRE INDÉPENDANT DE LA COMMUNAUTÉ;

ANNEXE B

GRILLE D'ÉVALUATION - ÉTUDE DU DOSSIER					
SANS OBJET	FAIBLE	SOUS LA MOYENNE	DANS LA MOYENNE	AU-DESSUS DE LA MOYENNE	OPTIONNEL
0	1	2	3	4	5
CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PROGRAMME DES CADETS					
N'A PAS FAIT D'EXAMEN	OBTENU UNE NOTE DE MOINS DE 60%	OBTENU UNE NOTE ENTRE 60% ET 69%	OBTENU UNE NOTE ENTRE 70% ET 84%	OBTENU UNE NOTE ENTRE 85% ET 94%	OBTENU UNE NOTE DE PLUS DE 95%
A PARTICIPÉ À UN MINIMUM DE 3 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE					
A FAIT MOINS DE 3 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE	A FAIT 3 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE	A FAIT 4 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE	A FAIT 5 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE	A FAIT 6 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE	A FAIT PLUS DE 6 ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE
AVOIR REHAUSSÉ LES STANDARDS DE L'ESCADRON (VOIR LETTRE)					
NE RENCONTRE AUCUN CRITÈRE	RENCONTRE 1 CRITÈRE	RENCONTRE 2 CRITÈRES	RENCONTRE 3 CRITÈRES	RENCONTRE 4 CRITÈRES	RENCONTRE 5 CRITÈRES ET PLUS
RENCONTRE TOUTES LES EXIGENCES DU PROGRAMME D'INSTRUCTION FACULTATIF ET A UNE PARTICIPATION DE 750% MINIMUM AUX ACTIVITÉS FACULTATIVES					
TAUX PRÉSENCE MOINS DE 50%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 50 ET 59%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 60 ET 69%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 70 ET 79%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 80 ET 89%	TAUX PRÉSENCE ENTRE 90 ET 100%
DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS RÉGIONALES OU NATIONALES					
AUCUNE AUTRE DISTINCTION	UNE AUTRE DISTINCTION	DEUX AUTRES DISTINCTIONS	TROIS AUTRES DISTINCTIONS	TROIS AUTRES DISTINCTIONS OU PLUS AVEC DISTINCTION DANS AU MOINS UN CAS (MÉDAILLE, MENTION ÉLOGIEUSE, ETC.)	TROIS AUTRES DISTINCTIONS OU PLUS AVEC DISTINCTION DANS AU MOINS DEUX CAS (MÉDAILLE, MENTION ÉLOGIEUSE, ETC.)
DISTINCTION DÉCERNÉES AU NIVEAU DE L'ESCADRON					
AUCUNE DISTINCTION DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 1 DISTINCTION DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 2 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 3 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 4 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS	AU MOINS 5 DISTINCTIONS DEPUIS SON ARRIVÉE DANS LES CADETS

NOTES DISCIPLINAIRES POSITIVES OU NÉGATIVES AU DOSSIER

3 NOTES NÉGATIVES OU PLUS AU DOSSIER (-3 POINTS)	DEUX NOTES NÉGATIVES AU DOSSIER (-2 POINTS)	UNE NOTE NÉGATIVE AU DOSSIER (-1 POINT)	AUCUNE NOTE DISCIPLINAIRE NÉGATIVE OU POSITIVE AU DOSSIER	AU MOINS UNE NOTE POSITIVE AU DOSSIER	DEUX NOTES POSITIVES OU PLUS AU DOSSIER
--	---	---	---	---------------------------------------	---

ÊTRE RECONNU COMME UN MODÈLE PAR SES PAIRS

AVOIR OBTENU MOINS DE 10% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 10 ET 25% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 26 ET 40% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 41 ET 55% DES VOTES	AVOIR OBTENU ENTRE 56 ET 70% DES VOTES	AVOIR OBTENU PLUS DE 70% DES VOTES
-------------------------------------	--	--	--	--	------------------------------------

AVOIR OBTENU LA RECOMMANDATION DU PERSONNEL

OBTENU AUCUN VOTE	A OBTENU 1 VOTE	A OBTENU 2 VOTES	A OBTENU 3 VOTES	A OBTENU 4 VOTES	A OBTENU 1 PLUS DE 4 VOTES
-------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------

GRILLE D'ÉVALUATION - SECTION RÉPONSE AUX QUESTIONS

SANS OBJET	FAIBLE 1	SOUS LA MOYENNE 2	DANS LA MOYENNE 3	AU-DESSUS DE LA MOYENNE 4	EXCEPTIONNEL 5
N'A PAS RÉPONDU	N'A PAS RÉPONDU CORRECTEMENT À LA QUESTION OU A TENTÉ DE DEVINER LA RÉPONSE	A RÉPONDU CORRECTEMENT À LA QUESTION AVEC QUELQUES HÉSITATIONS OU MANQUE DE COHÉRENCE OU DE CERTAINS DÉTAILS	A RÉPONDU CORRECTEMENT À LA QUESTION DE FAÇON CLAIRE ET CONCISE	A RÉPONDU CORRECTEMENT À LA QUESTION DE FAÇON CLAIRE ET CONCISE, LA RÉFLEXION EST COHÉRENTE AVEC LA QUESTION	A RÉPONDU CORRECTEMENT À LA QUESTION AVEC CONFIANCE ET DE FAÇON CLAIRE ET CONCISE, LA RÉFLEXION EST COHÉRENTE AVEC LA QUESTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DÉNOTE UN ESPRIT D'ÉQUIPE OU D'UNITÉ PLUTÔT QU'UNE ATTITUDE ÉGOCENTRIQUE

MÉDAILLE DE SERVICE ET BARRETTE SUPPLÉMENTAIRE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

MÉDAILLE :

- AVOIR COMPLÉTÉ, AVEC SUCCÈS, 4 ANNÉES DE LOYAUX; NE PAS AVOIR COMMIS D'INFRACTION SÉRIEUSE;
- AVOIR LA RECOMMANDATION DU COMMANDANT;

BARRETTE SUPPLÉMENTAIRE :

- AVOIR COMPLÉTÉ, AVEC SUCCÈS, 1 ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE; NE PAS AVOIR COMMIS D'INFRACTION SÉRIEUSE;
- AVOIR LA RECOMMANDATION DU COMMANDANT;

SÉLECTIONNÉ PAR :

COMMANDANT, PRÉSIDENT(E) DU COMITÉ DE SOUTIEN

TROPHÉE MEILLEUR PELOTON DE L'ANNÉE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- AVOIR GAGNÉ PELOTON DU MOIS ;
- EFFICACITÉ GÉNÉRALE ;

- SÉLECTIONNÉ PAR
COMMANDANT, COMMANDANT-ADJOINT

TROPHÉE D'AMÉLIORATION/PERSÉVÉRANCE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- REMIS À UN CADET QUI S'EST LE PLUS AMÉLIORÉ ET QUI A PERSÉVÉRÉ AUX ACTIVITÉS DE L'ESCADRON, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ;
- DOIT ÊTRE RECOMMANDÉ PAR SON SUPÉRIEUR ;
- NE DOIT PAS AVOIR DE RAPPORT VERBAL OU ÉCRIT ;

- SÉLECTIONNÉ PAR :
COMMANDANT-ADJOINT

TROPHÉE DU MEILLEUR VENDEUR

CONDITIONS PRÉALABLES À LA SÉLECTION :

- REMIS À UN CADET AYANT VENDU LE PLUS DE BILLET DE L'AUTO-CADET AU COURS DE L'ANNÉE ;
- DOIT ÊTRE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE SOUTIEN ;
- NE DOIT PAS AVOIR DE RAPPORT VERBAL OU ÉCRIT ;

- SÉLECTIONNÉ PAR :
COMITÉ DE SOUTIEN